



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°16/2024

**REGLEMENTATION DE CIRCULATION
AFFAISSEMENT DE VOIRIE
14 rue de la Vaucouleurs**

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,
Vu la demande présentée par **l'entreprise WATELET TP, sise rue des Pêcheurs à PLAISIR** pour le compte de la Communauté Urbaine GPS&O, concernant la réparation d'un affaissement de voirie au n°14 rue de la Vaucouleurs,
Considérant la nécessité de réparer cet affaissement dangereux à la circulation,
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A partir du **24 juin 2024** et pour la durée du chantier, le stationnement sera interdit 50 mètres avant et après les travaux, la vitesse sera limitée à 30 kilomètres/heure et une circulation réduite sur une demie chaussée sera mise en place en fonction des impératifs du chantier.

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **2 jours**.

ARTICLE 3 : **L'entreprise WATELET TP, sise rue des Pêcheurs à PLAISIR**, retenue pour exécuter ces travaux aura la charge d'apposer les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 19 juin 2024

Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 19/06/2024
Le Maire,

